

Diplôme de compétence en langue - Français professionnel de premier niveau (DCLFP)

RS7721 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	136
Formacode(s)	15235, 15281
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	30/09/2026
Date d'échéance	30/09/2031

Certificateur(s)

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE · SIRET : 11004301500012

Partenaires habilités

237 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 174 à former et organiser l'évaluation, 55 à former et 8 à organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
ACCENTONIC	53957867400 043	Former
ACCOMPAGNEMENT DE L'ENFANT DE L'ADOLESCENT ET DU JEUNE ADULTE PAR LES LOISIRS	53129884200 018	Former
ARCANES FORMATION	89087273200 015	Former
ASFODEP	78146080300 021	Former
ASS FORMA PROF APPRENT AUTO METIERS COMM	30587453900 060	Former
ASSOCIATION BABEL 44	53860770600 032	Former
BLUE SKY FORMATION	50195121400 052	Former
BTP CFA AUVERGNE RHONE ALPES	41884676200 106	Former
CAP SAVOIR	40519376400 066	Former et organiser l'évaluation
CAROLE BURRY	50846339500 022	Former

Liste complète des 237 partenaires habilités : <https://data.aktaconseil.fr/certifications/rs7721-diplome-de-competence-en-langue-francais-professionnel-de-premier-niveau-dclfp/partenaires>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Le Diplôme de Compétence en Langue Français professionnel de premier niveau (DCL FP) est une certification nationale qui permet d'attester de manière fiable et reconnue les compétences linguistiques mobilisables en situation professionnelle. Il s'appuie sur le Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) et vise l'obtention du niveau A2.

La spécificité du DCL réside dans son approche professionnelle, transversale et actionnelle, en s'appuyant sur la réalisation d'une mission professionnelle, inspirée de situations authentiques rencontrées en milieu professionnel. Cette mission mobilise plusieurs compétences langagières utiles dans le cadre professionnel : lire des documents simples, en repérer les informations principales, comprendre des échanges oraux, rédiger des écrits simples adaptés à la situation, interagir à l'oral et faire des choix. Le candidat est ainsi évalué « en action », à travers des tâches cohérentes et enchaînées.

Le DCL s'adresse à tous les publics de la formation professionnelle, qu'ils soient scolaires, étudiants, apprentis, stagiaires de la formation continue ou candidats individuels.

Il constitue un outil pertinent pour toute personne souhaitant certifier officiellement son niveau de langue à des fins professionnelles ; sécuriser ou favoriser une mobilité professionnelle ou géographique ; faciliter son insertion ou son évolution sur le marché du travail ; valoriser ses compétences linguistiques dans un parcours d'intégration professionnelle en France.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

- Comprendre des documents écrits à caractère professionnel (courriels simples, notes, consignes, documents informatifs) et en extraire les informations essentielles.
- Comprendre des messages oraux et des échanges professionnels (consignes orales, messages téléphoniques), avec des débits variés.
- Produire et renseigner des écrits professionnels simples, clairs et adaptés à la situation (courriels, notes courtes, formulaires, agendas...).
- S'exprimer oralement de manière compréhensible et structurée dans un contexte professionnel (expliquer une tâche, décrire une situation, faire une courte présentation, rendre compte...).
- Interagir à l'oral en participant à un échange professionnel (expliquer une situation, poser et répondre aux questions, demander ou donner des précisions...).

Secteur d'activité et type d'emploi

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Décret n° 2010-469 du 7 mai 2010 créant le diplôme de compétence en langue

Décret n° 2022-166 du 11 février 2022 modifiant les dispositions du code de l'éducation relatives au diplôme de compétence en langue

Arrêté du 7 mai 2010 portant création du DCL en français professionnel de 1er niveau

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000022191462>

Arrêté du 25 février 2011 relatif aux droits d'inscription à l'examen conduisant à la délivrance du diplôme de compétence en langue

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Candidature individuelle

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Le DCL Français professionnel de premier niveau est accessible à toute personne ayant un projet d'insertion professionnelle ou de maintien dans l'emploi, nécessitant d'attester d'un premier niveau de maîtrise du français en contexte professionnel.

Les acquis du candidat font l'objet d'un positionnement à l'entrée en formation afin de garantir des conditions d'apprentissage adaptées à l'atteinte du niveau A2 du CECRL.

PRÉREQUIS À LA VALIDATION

La certification est attribuée dès lors que le candidat démontre, à l'issue de la mise en situation professionnelle, la maîtrise des compétences langagières conformes aux critères définis dans les référentiels d'activités, de compétences et d'évaluation du diplôme.

Le candidat est évalué sur sa capacité à mobiliser le français de manière efficace et adaptée pour réaliser les activités et les tâches professionnelles relevant du niveau A2.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, CANDIDATURE INDIVIDUELLE

Décret n° 2022-166 du 11 février 2022 modifiant les dispositions du code de l'éducation relatives au diplôme de compétence en langue

Art. 338-42.- Pour chaque session, il est constitué dans l'académie ou le groupement d'académies un jury dont les membres sont nommés par arrêté du recteur d'académie ou des recteurs d'académie concernés.

Ce jury est composé d'inspecteurs relevant du ministère chargé de l'éducation, d'enseignants de langue appartenant à l'enseignement public ou privé sous contrat, d'un ou de plusieurs représentants des professions intéressées par le diplôme et d'au moins un des examinateurs de chaque centre agréé par le recteur d'académie.

Il est présidé par un inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche, par un inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional, par un inspecteur de l'éducation nationale ou par un enseignant-chercheur.

Base légale

Date de décision	30/09/2026
Durée de l'enregistrement	5 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	30/09/2031
Date de dernière délivrance possible	30/03/2032

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2025	2336	—	—	—
2024	2538	—	—	—
2023	1981	—	—	—

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RS5455

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<https://www.education.gouv.fr/le-diplome-de-competence-en-langue-dcl-2978>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/7721/>